

ROSEL *Infos*

Journal
d'information
de ROSEL

n° 21

Avril
2001

Directeur de la
publication:
Michel LEFONDRE

Réalisation:

Gisèle CHALLE
Marc FONTAINE
Catherine LE NY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER
Georges VOSNIER

Pour tout rensei-
gnement sur la
publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

Le mot du Maire

Le 11 mars, une majorité d'entre vous a élu un nouveau Conseil Municipal dont les 15 membres se répartissent en huit sortants et sept nouveaux. L'ensemble du Conseil et moi-même vous remerciant de la confiance ainsi manifestée à l'équipe qui sollicitait vos suffrages au-delà des différences individuelles que rend possible le mode de scrutin en vigueur. Ce nouveau Conseil s'est mis immédiatement au travail et il aura, en particulier, à se prononcer sur les opérations et travaux d'investissement que le budget primitif 2001, adopté avant les élections, permet d'envisager. Il aura aussi à se prononcer sur de possibles travaux d'aménagement et d'extension de la Mairie ainsi que sur la reconstruction d'un mur de clôture de la propriété du presbytère, mur qui s'est écroulé sur 10 mètres au cours du mois de février.

Un autre dossier important et, à l'évidence, très sensible devra être mené à son terme dans les mois à venir, celui de la révision du POS. L'enquête publique sur ce dossier se déroulera en mai-juin à des dates qui seront portées à la connaissance de tous lorsqu'elles auront été fixées en accord avec le commissaire-enquêteur déjà désigné par le Président du Tribunal Administratif. Il est, en effet, nécessaire que la procédure de révision soit close avant la fin de l'année pour éviter de subir les nouvelles contraintes résultant de la réforme des procédures opérée par la loi dite de solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000. Après l'enquête publique et au vu des conclusions du commissaire-enquêteur, il appartiendra donc au Conseil Municipal de délibérer, en temps utile, sur l'approbation du POS révisé.

M. LEFONDRE

REFECTION DU PARAPET DU PONT DE LA MUE



Les piliers cimentés et les barres de fer rouillées ont laissé place à un ensemble de pierres maçonnées. Cet ouvrage désormais rénové contribue à l'embellissement de notre village et quelques plantations complémentaires agrémenteront l'ensemble. Ce chantier a été effectué en collaboration avec le Conseil Général qui est propriétaire du pont. La participation financière de la commune pour ces travaux s'est élevée à 20 000 F.

Bulletin d'information de la commune de ROSEL

Permanences de la mairie de Rosel : Mardi de 16 H à 19 H 30 et samedi de 9 H à 12 H

BUDGET 2001

Préparé en commission, le budget primitif 2001 a été adopté à l'unanimité par le précédent Conseil Municipal dans sa réunion du jeudi 1er mars. Il s'équilibre en recettes et dépenses, fonctionnement et investissement additionnés, à 2.315.000 F, une fois déduits les mouvements d'ordre. Ce montant total élevé s'explique par deux ensembles de données.

- d'une part, le report sur l'exercice 2001 du paiement d'importants travaux de voirie, en grande partie réalisés à l'heure actuelle, pour un montant total de 240.000 F auquel s'ajoute un déficit constaté de la section d'investissement reporté de 174.000 F.

- d'autre part, une traduction budgétaire limitée, en termes de fonctionnement, des compétences et charges transférées à la Communauté de communes, les «économies»

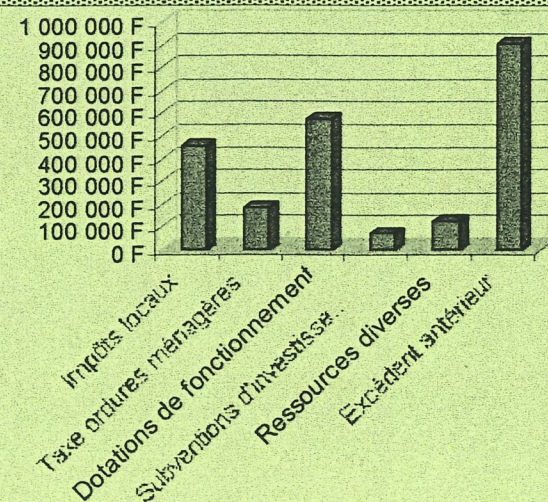
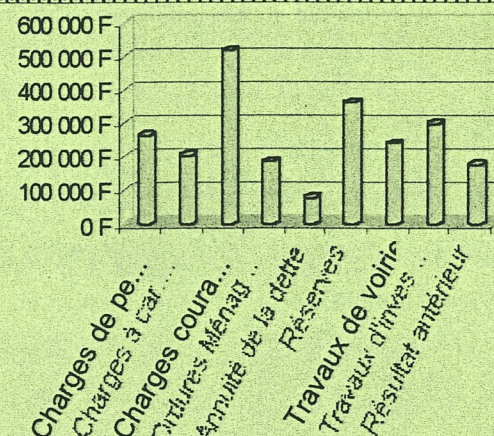
communales devant se traduire surtout en 2002.

La mise en place, à compter du 1er janvier, de cette Communauté avec régime de taxe professionnelle unique, se traduit, malgré tout, dans le budget communal par la quasi-disparition de nouvelles dépenses de voirie (fonctionnement et investissement), celles-ci étant à la charge de la Communauté. Mais elle se traduit aussi par une contribution à verser à la Communauté du fait de la faiblesse des recettes de taxe professionnelle transférées. Malgré ces modifications, la bonne santé financière de la commune, avec un excédent important, permet au budget 2001 d'être équilibré sans augmentation des taux d'impôts communaux. Et, au surplus, le budget primitif 2001 comporte une réserve de crédit de 360.000 F et prévoit une «enveloppe» de 298.000 F pour de nouvelles opérations d'investissement qu'il appartiendra au nouveau Conseil Municipal de préciser.

DEPENSES	2 315 000 F
Charges de personnel	263 000 F
Charges à caractère général (1)	203 800 F
Charges courantes (2)	516 000 F
Ordures Ménagères	184 000 F
Annuité de la dette	76 200 F
Réserves	360 000 F
Travaux de voirie (report)	240 000 F
Travaux d'investissement	298 000 F
Résultat antérieur	174 000 F

RECETTES	2 315 000 F
Impôts locaux	457 665 F
Taxe ordures ménagères	184 000 F
Dotations de fonctionnement	570 000 F
Subventions d'investissement	70 000 F
Ressources diverses (3)	125 850 F
Excédent antérieur	907 485 F

- (1) Fournitures, électricité, combustibles, assurances, dépenses d'entretien...
 (2) Contingent incendie, contributions scolaires, participations intercommunales, indemnités Maire et adjoints, subventions...
 (3) Droits de mutations, FCTVA, TLE...



UNE NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE

Beaucoup d'entre vous ont déjà fait la connaissance de Melle Anne LE PESSEC qui assure, depuis le 1er janvier 2001, le secrétariat de la Mairie en remplacement de Mme Lefranc qui avait demandé et obtenu sa mutation à Cairon. Melle Le Pessec est âgée de 29 ans et a été admise au concours d'adjoint administratif en décembre 1999. Après avoir effectué divers remplacements temporaires dans plusieurs communes (dont Thaon et Saint-Gatien-des-Bois), elle occupe son premier poste définitif à Rosel, complétant son temps partiel par le secrétariat de Tierceville (où elle a également succédé à Mme Lefranc) et un complément à Feuguerolles-Bully.



Comité de jumelage

Déception : Nos amis de Goodleigh devaient venir du 26 au 28 mai. En raison des problèmes de fièvre aphteuse ils reportent leur séjour dans notre village. Peut-être en septembre, nous l'espérons.

LES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte de déchets encombrants est programmée le **LUNDI 30 AVRIL**.

A chacun de ces passages, vous êtes nombreux à vous interroger sur la nature des déchets dits «encombrants». Il est donc nécessaire de vous apporter quelques conseils et précisions à ce sujet. Les déchets encombrants des ménages sont : des déchets de l'activité domestique qui, en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être pris en compte dans la collecte des ordures ménagères. Ils comprennent notamment les équipements ménagers usagés (appareils ménagers, literie, vélos, meubles, appareils sanitaires, rebuts de menuiserie et de plomberie...etc...)

Ne sont pas acceptés :

les blocs de béton, les roues complètes, les souches d'arbres, les gravats et les déblais, les agglomérés, les fils barbelés... Ces déchets peuvent être acheminés vers le dépôt de CREULLY. Celui-ci est ouvert du lundi au samedi de 8h00 à 12h00. Vous pouvez également y déposer d'autres déchets : huile de vidange, piles usagées, batteries de voiture.

Les gravats et déblais

Ils sont acceptés au dépôt de CREULLY (500 kg maximum). Il faut se munir d'une autorisation délivrée par la mairie.

Les déchets verts :

A/ Les coupes de gazon : ce sont des déchets putrescibles.

Il est conseillé de les stocker dans son jardin, mélangés à d'autres déchets (feuilles etc...), vous obtiendrez un excellent terreau. Compte-tenu du coût élevé de la mise en décharge, ceux-ci ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères. Cette pratique est toutefois tolérée jusqu'en juin 2002.

B/ Les autres déchets verts : taille de haie, branchages.

Ils peuvent être acheminés au dépôt de CREULLY. Une déchetterie sera aménagée courant 2002 à Bretteville - l'Orgueilleuse. Celle-ci pourra recueillir les déchets de toute nature. La collecte à domicile des déchets verts n'est pas envisagée par les responsables du syndicat de ramassage en raison du coût élevé que cela représenterait.

COMMEMORATION DU 8 MAI 2001

DEPOT DES GERBES

- ROTS : 9h00
- LASSON : 9h15
- ROSEL : 9h30 suivi du petit déjeuner (café, croissants)

OFFICE RELIGIEUX : Eglise de CARPIQUET

- Messe: 10H30
- Cérémonie aux Monuments aux Morts : 11h45
- Dépôt de gerbes
- Appel aux Morts
- Remise de décorations

Ensuite un vin d'honneur offert par la municipalité de Carpiquet sera servi au Centre Socio-Educatif et Culturel, rue des Ecoles.

NOUVELLES DATES SOIREES RENCONTRES AU PRESBYTERE

Vendredi 15 juin à 20h30

Vendredi 18 mai à 20h30

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DE LA MAIRIE

En raison des 1er et 8 Mai tombant un mardi, la mairie sera exceptionnellement ouverte les mercredi 2 et 9 mai de 9h00 à 12h00.

DATES A RETENIR

Jeudi 24 mai 2001: Visite des Carrières d'Orival, rendez-vous à 9h30 à Colombiers sur Thaon. Inscription avant le 20 mai chez Mme Challe au 02 31 80 31 87 Attention groupe limité à 30 personnes.

Dimanche 24 juin 2001 : Spectacle de fin d'année de l'Ecole de Musique au Centre d'Animation de Lason-Rosel, organisé par l'Association de la Vallée de la Mue.

Samedi 30 juin: Fête de l'Eté au Centre d'Animation de Lason-Rosel, organisée par le Comité des Fêtes de Lason-Rosel.

Dimanche 9 septembre : Foire aux greniers au Centre d'Animation de Lason-Rosel, organisée par le Comité des Fêtes de Lason-Rosel.

La nouvelle municipalité



Dans l'ordre de gauche à droite :

Bruno CREMILLEUX ; Patrick PORET ; Béatrice TURBATTE ; Gabrielle CATHERINE ; Jean BELHOMME
Marc FONTAINE ; Marie-Jo LUCAS ; Catherine LE NY ; Michel LEFONDRE ; Gisèle CHALLE ; François
CHESNEL ; Jean-Claude PRETI ; Georges VOSNIER ; Hubert PERIER ; Véronique MASSON.